



VILLE DE / TOWN OF

**BARKMERE**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BARKMERE**

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU BUDGET 2022 ET  
DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Ville de Barkmere :

1. Qu'à la séance extraordinaire du conseil, qui aura lieu le 11 décembre 2021 à 10h00 au Centre Communautaire de Barkmere, le Conseil de Ville de Barkmere adoptera le budget 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisations; et,
2. Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

**DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 24<sup>ième</sup> jour de novembre 2021.**

---

*Martin Paul Gélinas*  
*Directeur général et secrétaire-trésorier*

**Certificat de publication d'un avis public**

Je, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier et directeur général de la Ville de Barkmere, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant la tenue de la séance portant sur l'adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 en affichant une copie au bureau municipal et une copie électronique sous forme prescrite par le règlement 247 concernant la publications des avis municipaux de la ville de Barkmere sur le site internet [www.barkmere.ca](http://www.barkmere.ca) suivi d'une signification de cet affichage par courriel à toutes les adresses de la banque d'adresses de courriel de la ville de Barkmere.

**DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 24<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 2021.**

---

*Me Martin Paul Gélinas*  
*Directeur général et secrétaire-trésorier*